



Informations
Municipales

Informations
Intercommunales

Vie Légéenne
Associative

Focus

Informations
Diverses

Recommandations pour l'envoi des articles Bulletin d'informations communales

Article

- À fournir sous format Word en le nommant comme suit : nomdel'association.doc
- Ne pas intégrer les photos au document texte
- **Signer** avec le nom et la fonction de la personne ayant rédigé l'article (Prénom NOM, fonction)
- **Taille de l'article** : une demi-page maximum, soit un texte de 900 caractères espaces compris + 1 titre + 2 photos soit un texte de 1500 caractères espaces compris + 1 titre + 1 photo.

Texte

- **Police Calibri (corps) taille 11**
- **Ne pas écrire la totalité du titre en majuscules**
- **Eviter un maximum les fautes d'orthographe**
- **Proscrire l'utilisation du « je » « nous et « vous » dans les articles, de même que « merci à » « nous remercions »...** Le bulletin municipal n'est pas le support adéquate pour remercier des personnes.
- **Mise en forme des dates, lieux et horaires**
Pas de majuscule au jour et au mois Pas de 00 après h
Pas d'espace avant et après le h
Ex. : le jeudi 6 juin à 13h, à la salle Gargantua, le mardi 27 novembre à 20h30, place du Marché
- **Mise en forme des noms de famille**
Accentuer les majuscules dans les noms de famille Ne pas écrire tout le prénom en majuscules
Ex. : Michel PARRÉ et non MICHEL PARRE
- **Mise en forme des numéros de téléphone** Pas de points ni de tirets entre les numéros Ex. : 02 40 26 35 00
- **Mise en forme des adresses** Mettre une virgule après le numéro Ne pas mettre de majuscule aux voies Ex. : 11, rue de la Chaussée

Affiches

Les affiches des événements ne seront pas reprises telles quelles dans le bulletin pour des raisons dues à la taille à laquelle celles-ci seraient intégrées. La photo ou l'illustration principale de celle-ci pourra, quant à elle être utilisée.

Photographies et illustrations

- **Ne pas intégrer et envoyer les photos dans le document texte ni dans le corps de mail** : merci de les envoyer en pièce-jointe en les nommant comme suit : nomdel'associationtitredelaphotophoto1.jpg
- **Au format JPEG/JPG ou PNG**
- **Le nombre de photos fournies est de 2 maximum par article.**

NOTA : Parfois le volume du contenu du bulletin impose de limiter le nombre de photos : aussi, merci de numéroter vos photos dans l'ordre de priorité de parution.

• Qualité et format des photos :

Dans la mesure du possible, merci de fournir les photos dans leur format original (résolution et dimension). Une photo trop grande peut être diminuée sans perte de qualité mais pas l'inverse.

• Droits d'utilisation :

Vous devez vous assurer que le photographe, ou le graphiste, s'il s'agit d'un dessin ou d'une illustration, vous autorise à utiliser sa photo.

Certaines images fournies par Google sont soumises à des droits d'utilisation : vous n'avez donc pas le droit de les utiliser pour votre article.

• Droit à l'image

Pour les photos représentant des personnes, il est important d'être vigilant. Dans la mesure du possible, lorsque le nombre de personnes est inférieur à une dizaine et que celles-ci sont reconnaissables, il est préférable d'avoir obtenu préalablement leur autorisation.

Dans le cas d'une foule, où la photo n'est pas ciblée sur une ou un groupe de personnes en particulier, la réglementation est plus souple. Elle vous autorise donc à utiliser cette photo, toujours sous réserve que le photographe vous y autorise.

*Merci d'avance,
Le service communication*